



Le projet de loi organique relative au régime financier de la cinquième branche de la sécurité sociale, présenté par le Gouvernement, a été adopté par l'Assemblée nationale le 15 juin 2020. Ce projet de loi organique a pour objet de créer une cinquième branche de la sécurité sociale, destinée à financer les dépenses de la sécurité sociale pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. Le projet de loi organique prévoit également que le financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale soit assuré par le budget de l'Etat, et non par les cotisations sociales. Ce projet de loi organique a été adopté par l'Assemblée nationale le 15 juin 2020, à l'unanimité des membres du Parlement.

Créer une cinquième branche de la sécurité sociale sans prévoir son financement serait une provocation faite aux seniors

15 juillet 2020

Du 15 au 19 juin 2020 l'Assemblée Nationale va examiner le projet de loi organique visant à créer la cinquième branche de la sécurité sociale. Adédom salue cette avancée...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://agabc.asso.fr/actu-adedom/creer-une-cinquieme-branche-de-la-securite-sociale-sans-prevoir-son-financement-serait>

Liens

[1] <https://agabc.asso.fr/actu-adedom/creer-une-cinquieme-branche-de-la-securite-sociale-sans-prevoir-son-financement-serait>